

## «Nous sommes en train de changer de système politique», Bloc-notes de L'Opinion, 2 novembre 2016



La Ve République est née de l'instabilité de la IVe. Il s'agissait d'assurer la continuité de l'exécutif soumis en permanence à des majorités changeantes. Certes, l'absence d'une majorité stable à l'Assemblée nationale était d'abord due à des modes de scrutins eux-mêmes instables et ne cherchant pas à dégager une majorité de gouvernement. Le débat est demeuré le même jusqu'à ce jour? : les élections législatives doivent-elles représenter une photographie aussi exacte que possible de l'état de l'opinion ou bien seulement permettre au pays d'être gouverné??

Faute d'avoir tranché ce dilemme, la démocratie représentative s'est, étape par étape, dévitalisée pour laisser la place à une présidence à caractère plébiscitaire. La loi est devenue de plus en plus un simple instrument de communication gouvernementale, ce qui explique ses multiples redondances, contradictions et bavardages.

La Constitution de la Ve République avait doté l'exécutif d'un rigoureux dispositif de contrôle du Parlement et le Conseil constitutionnel avait même été inventé pour empêcher le Parlement d'accéder au domaine réglementaire. La possibilité de renverser le gouvernement, utilisée une unique fois en 1962, est tombée en totale désuétude pour de multiples raisons.

**Droit de dissolution.** Mais l'adoption du quinquennat a donné le coup de grâce à cette possibilité et ce d'autant plus que les élections législatives sont devenues la conséquence de l'élection présidentielle. Les deux mandats coïncidant du début à la fin, le droit de dissolution est lui-même en cours de disparition parce que devenu inutile.

Dans le même temps, la pratique de légiférer par voie d'ordonnance se généralise et toutes les majorités parlementaires y consentent. C'est même devenu paradoxalement un argument de campagne électorale. Il n'est d'ailleurs pas évident que légiférer par ordonnances soit plus rapide, compte tenu des nombreuses et inévitables consultations administratives.

Les candidats députés qui ont soutenu le Président élu demanderont de voter pour eux en expliquant que ce n'est pas eux qui feront les lois essentielles du début de quinquennat mais des ordonnances qu'ils consentent d'ores et déjà. On ne peut pas mieux dire aux futurs députés qui sont investis que l'on se méfie d'eux.

La confusion du législatif et de l'exécutif est devenue parfaite

On comprend donc que tous les discours et propositions advenues pour revitaliser le rôle du Parlement ne sont que de la poudre aux yeux. L'essentiel n'est plus là. La confusion du législatif et de l'exécutif est devenue parfaite.

**Convenance du Président.** Le Premier ministre n'est plus le chef de la majorité parlementaire, car il n'est plus choisi en fonction de son poids parlementaire mais de la convenance du Président et ce n'est pas un hasard si le leitmotiv des Premiers ministres est le rappel de leur loyauté à l'égard du Président. Le Premier ministre n'est même pas obligé d'être parlementaire pour être désigné. C'est donc à juste titre, en dépit de la discourtoisie, que le Président Sarkozy a pu dire que le Premier ministre était son collaborateur.

En même temps que l'institution présidentielle devenait si puissante, jamais elle n'avait été si peu considérée, désacralisée et vilipendée. Le système politique français pourra-t-il survivre longtemps à de telles contradictions??

**Deux mécanismes nouveaux** vont désormais ajouter leurs effets?: **les primaires et le non-cumul des mandats.**

Les primaires sont la privatisation d'une partie du processus électoral?; or, ni la jurisprudence, ni le droit ne les ont à ce jour encadrées

Les primaires, imitées des Etats-Unis, n'ont pas encore atteint leur niveau d'équilibre. Destinées à remédier aux désordres des ambitions et à la faiblesse des partis politiques, elles sont, en fait, la privatisation d'une partie du processus électoral, or, ni la jurisprudence, ni le droit ne les ont à ce jour encadrées. Les partis l'ont compris et ont inventé leur propre « haute autorité ».

La première question qui va se poser est celle de leur accès?: qui peut voter?? La limitation peut difficilement être laissée aux seuls partis politiques dès lors que les primaires ne concernent pas que leurs adhérents.

Ainsi, un électeur de gauche peut, aujourd'hui, penser que la gauche n'ayant aucune chance, il a le droit de choisir le candidat de droite qui lui déplaît le moins. A défaut, il serait, de fait, totalement écarté du choix du futur Président. Ce qui est démocratiquement difficilement acceptable.

La législation sur les comptes de campagne sera dépassée si le moment le plus important de la campagne reste d'ordre privé et libre de ses dépenses.

Le jeu politique, lui-même, est en pleine transformation avec le rôle que les médias y prennent. Ils mettent à égalité de traitement des candidats notoires et des inconnus, ils font exister des inconnus, ils modifient les rapports de force par les alliances qu'ils provoquent. Un candidat peu crédible a pu dire « je suis candidat à la primaire pour être ministre »?!

**Ecuries présidentielles.** Les partis politiques étaient déjà devenus de simples écuries présidentielles, ils ne sont plus que les véhicules des primaires et demain, ils en seront dépossédés, ne conservant que la propagande car, les think tanks ont déjà accaparé la réflexion.

L'année prochaine la France mettra fin à un particularisme ancré de sa démocratie?: le droit de cumuler un mandat exécutif local et un mandat législatif. Ce peut être la meilleure des choses et la pire.

L'idée de limiter le nombre des mandats dans le temps aurait pour résultat d'affaiblir les parlementaires face à une administration très professionnelle

Le pire, si la réforme est tôt ou tard accompagnée d'un système proportionnel. Le résultat serait d'en faire alors des élus hors sol, détachés des problèmes locaux et quotidiens des Français. Ils seraient soumis au choix arbitraire de l'appareil des partis et n'auraient plus guère d'indépendance.

Le pire encore serait que cela ne suffise pas à les attacher au travail parlementaire et à vouloir s'en saisir en se professionnalisant, ce qui nécessite de se former en permanence. Remarquons au passage que l'idée de limiter le nombre des mandats dans le temps aurait pour résultat de les affaiblir face à une administration très professionnelle. Et puis à quoi sert d'interdire le cumul de mandats si on autorise le cumul avec une profession qui peut être prenante ou susceptible de conflits d'intérêts?!

**Prendre le pouvoir.** Mais le meilleur, si les nouveaux députés étaient d'anciens élus locaux qui se seraient formés ainsi, ailleurs que dans les cabinets des uns et des autres. Si, profitant de leur disponibilité, ils décidaient de prendre le pouvoir, de contrôler systématiquement les administrations, de faire la loi eux-mêmes au lieu de la consentir, d'en vérifier l'application, de mettre en œuvre les conclusions des rapports qu'ils établissent, de contrôler leur ordre du jour?

Rêvons un peu comme si le Parlement n'était plus un théâtre docile mais redevenait le centre de la vie politique.

**Tags:**

[institutions](#) [1]

[cumul des mandats](#) [2]

[primaires](#) [3]

**categories:**

[Avenir de la Droite](#) [4]

[Bloc Notes L'Opinion](#) [5]

[Institutions](#) [6]

[France](#) [7]

[Pensées libres](#) [8]

[Dans la presse](#) [9]

[Tweet](#) [10]

Friday, 4 November 2016

---

**Source URL (retrieved on 09/19/2019 - 07:31):** <http://www.patrickdevedjian.fr/%C2%ABnous-sommes-en-train-de-changer-de-syst%C3%A8me-politique%C2%BB-bloc-notes-de-l%E2%80%99opinion-2-novembre-2016/888>

**Links:**

[1] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/institutions>

[2] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/cumul-des-mandats>

[3] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/primaires>

[4] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/avenir-de-la-droite>

[5] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/bloc-notes-lopinion>

[6] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/institutions>

[7] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/france>

[8] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/pens%C3%A9es-libres>

[9] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/dans-la-presse>

[10] <http://twitter.com/share>